CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 121 • 1re SESSION • 42e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 25 septembre 2018

Président

M. John Aldag

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 25 septembre 2018

● (1530)

[*Traduction*]

Le greffier du comité (M. Thomas Bigelow): Honorables membres du Comité, je vois que nous avons le quorum. Je dois informer les membres que le greffier du Comité peut seulement recevoir les motions pour l'élection à la présidence. Il ne peut recevoir aucun autre type de motion, ni répondre à des rappels au Règlement, ni prendre part au débat.

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection à la présidence. Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le président doit être membre du parti au pouvoir.

Je suis prêt à recevoir les motions pour l'élection à la présidence.

Monsieur Fisher.

M. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): J'aimerais beaucoup proposer la nomination de mon collègue John Aldag à titre de président du comité.

M. Joe Peschisolido (Steveston—Richmond-Est, Lib.): J'aimerais appuyer cette nomination.

Le greffier: M. Fisher a proposé que M. Aldag soit élu à la présidence du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Aldag dûment élu président du Comité.

J'invite M. Aldag à occuper le fauteuil.

Le président (M. John Aldag (Cloverdale—Langley City, Lib.)): Bonjour à tous, et merci de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant.

Il y a deux points à l'ordre du jour que nous pouvons aborder. Nous allons procéder à l'élection des vice-présidents, mais avant de le faire, j'aimerais souligner la présence de quelques nouveaux membres.

Du côté des conservateurs, Joël, c'est bon de vous revoir. Merci à Mike Lake de se joindre au Comité. C'est un plaisir de vous voir ici. Mark Warawa, je suis ravi de vous revoir, vous qui êtes un voisin de ma région, alors je me réjouis à la perspective de travailler avec vous au Comité.

Je crois savoir que Wayne Stetski sera notre nouveau représentant néo-démocrate, alors bienvenue. Vous avez participé à un certain nombre d'études avec nous, c'est donc un plaisir de vous voir rejoindre le Comité comme membre permanent.

Du côté des libéraux, nous accueillons à nouveau trois de nos anciens membres: Mike Bossio, Will Amos et Darren Fisher. Je souhaite aussi la bienvenue à Joe Peschisolido et à Julie Dzerowicz.

Nous avons un nouveau secrétaire parlementaire depuis notre dernière réunion. Bienvenue, Sean Fraser.

C'est un plaisir de voir toutes les personnes présentes à cette réunion du Comité de l'environnement.

Les membres sont-ils disposés à procéder à l'élection de nos vice-présidents?

D'accord, du côté des conservateurs...

● (1535)

[*Français*]

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Monsieur le président, considérant le fait qu'il est un homme d'expérience, j'aimerais proposer la candidature de M. Mike Lake au poste de vice-président pour représenter le Parti conservateur.

[*Traduction*]

Le greffier: M. Godin a proposé le nom de M. Lake comme premier vice-président.

Y a-t-il d'autres motions?

(La motion est adoptée.)

Le président: Félicitations.

M. Darren Fisher: Bravo, et à votre première journée en plus.

Le président: Procédons maintenant à l'élection de notre second vice-président, du côté des néo-démocrates...

M. Darren Fisher: Je propose Wayne Stetski.

Le greffier: Aux fins de clarification, M. Fisher a proposé le nom de M. Stetski comme second vice-président.

La motion est-elle adoptée?

(La motion est adoptée.)

Le président: Félicitations à vous deux.

Mes notes montrent que si les membres du Comité sont d'accord, nous pouvons aborder les points à l'ordre du jour.

Il serait utile de réviser les travaux au point où nous les avons laissés au printemps et de parler du plan initial pour cet automne. Si nous sommes prêts à tenir cette discussion, je suggère que nous poursuivions nos travaux à huis clos, ce qui est généralement la façon de faire du Comité.

Êtes-vous d'accord?

Des députés: D'accord.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur.* Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur.*

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes
à l'adresse suivante : http://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act.* Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act.*

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the
following address: http://www.ourcommons.ca